

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant d'améliorer votre expérience utilisateur. J'accepte

un Drapeau, un Acte, une Foi

[Accueil](#)[La SNR ▼](#)[Moyens juridiques ▼](#)[Les services aux usagers ▼](#)[Nos réalisations](#)[Actualités](#)

Nos réalisations

La SNR a recouvré plus de **soixante-cinq (65) milliards de francs CFA** de créances, de sa création à la date du 31/12/2014. Cette performance est la résultante d'actions soutenues menées à l'encontre des débiteurs, aussi bien au Sénégal qu'à l'étranger. Durant la même période, elle a pu rembourser la quasitotalité des dépôts qui étaient gelés dans les livres des banques liquidées.

Ces résultats ont valu à la SNR d'être retenue par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), suite à un appel d'offres international, pour le recouvrement des créances en souffrance de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) dans l'espace UEMOA.

Présentement, en sus de son portefeuille originel provenant des ex banques liquidées, la SNR s'occupe du recouvrement de sept portefeuilles qui lui ont été confiés par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

Votre avis sur le site

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant d'améliorer votre expérience utilisateur. J'accepte

LUTTE CONTRE LE COVID-19

[Passation de Service entre Directeurs à la SNR](#)

[Communiqué DEGEL 2020](#)

[Immeubles Proposés à la Vente Février 2020](#)

[Prise en charge des enfants - 2,4 millions de Fcfa de la SNR à l'hôpital de Diamniadio](#)

DERNIÈRES ANNONCES ET INSERTIONS

[Immeubles disponibles en location](#)

[Immeubles proposés à la vente mai - juin 2015](#)

[Plan du site](#) | [Confidentialité et Cookies](#) | [Mentions légales](#) | [Contact](#)

[Présidence](#) | [Gouvernement du Sénégal](#) | [Assemblée Nationale](#) | [Conseil Economique et Social](#) | [Cour Suprême](#)

© 2015 Société Nationale de Recouvrement

Réalisé par l' ADIE

Votre avis sur le site